

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée et tenue le lundi 15 décembre 2014 à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert et de la trésorière par intérim, madame Venise Côté, étaient présents, et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

ORDRE DU JOUR

19 h

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2015.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2015 et le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017.
6. Levée de la séance.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5130-12-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5131-12-2014

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015.

ATTENDU la publication du rapport sur la situation financière dans l'édition du mercredi 19 novembre 2014 du Journal Accès conformément aux prescriptions de la Loi ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2015 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2015 au montant de 6 663 445 \$ pour la proximité et de 7 327 640 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient et sont adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 89-2014 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2015 soient transmises au ministre des Affaires

municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

5132-12-2014

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017.

ATTENDU qu'après étude du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 et en application des prescriptions de la Loi en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 au montant de 3 969 200 \$ soit et est adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015, 2016 ET 2017.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

5133-12-2014

Étant 20 h 07, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu de lever l'assemblée.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier